Affaires générales (Etat civil et Citoyenneté)

Vous pouvez effectuer vos demandes d'acte par courrier postal, par fax, en remplissant les formulaires disponibles à partie de l'Espace citoyen-famille (accès ci-dessous) ou directement auprès du service des Affaires générales.

Attention, dans tous les cas, vous devez fournir une copie d'une pièce d'identité du demandeur (sauf pour les actes de décès) et indiquer le nom, le prénom, la date de l'événement, le nom et le prénom des parents.

Tout acte d'état-civil demandé sera adressé par courrier postal à votre domicile.
En cas d'informations incomplètes, les documents seront envoyés à la mairie de votre domicile où vous devrez les retirer sur présentation d'une pièce d'identité. Vous en serez avisé par retour de mail.

Démarches en ligne

Adresse

Affaires générales
1bis, avenue Foch
Montmorency
93400

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 17h
- mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
- samedi de 8h30 à 12h

Le service des affaires générales sera fermé :
les samedis 12 juillet, 2, 9 et 16 août

Le service vous reçoit au :

1bis, avenue Foch, Montmorency

Contact

Tél : 01 39 34 98 00

Fax : 01 39 34 98 68

etat-civil@ville-montmorency.fr